

Résistance à l'effraction des éléments de façade menuisés.

C'est le plus souvent la faible résistance d'une porte ou d'une fenêtre qui permet au cambrioleur de s'introduire dans un bâtiment. Des mesures sont dès lors mises au point afin de renforcer mécaniquement les éléments de façade.

Tous les éléments de façade menuisés accessibles depuis l'extérieur devront donc être conçus, réalisés et posés de manière à présenter une capacité homogène à retarder l'effraction.

La référence → **Les normes européennes ENV 1627 à ENV 1630**

Les normes ENV 1627 à ENV 1630 (nouvelles normes après 2011) constituent une base de référence pour la détermination des propriétés de résistance à l'effraction des éléments de menuiserie extérieure. Ces normes proposent un système de classification en 6 catégories (de CR 1 à CR 6) et décrivent les méthodes d'essai utilisées afin d'évaluer la résistance de ces éléments (sous charge statique, dynamique ainsi qu'aux tentatives d'effraction manuelles) La classe CR 1 est le niveau le plus faible de sécurité, alors que le CR 6 est le plus élevé.

CR 1: le malfaiteur occasionnel tente d'ouvrir la fenêtre, la porte ou le volet par la force physique. Il force une porte, l'enfonce avec son épaule ou tente de la dégonder ou de l'arracher.

CR 2: le malfaiteur occasionnel tente d'ouvrir la fenêtre, la porte ou le volet avec de simples outils, comme un tournevis, une pince, des cales.

CR 3: le malfaiteur tente d'ouvrir la fenêtre, la porte ou le volet en utilisant 2 ou plusieurs tournevis et un pied-de-biche.

CR 4: le malfaiteur expérimenté utilise une scie, un marteau, une hache, un burin, une perceuse sur batterie.

CR 5: le malfaiteur expérimenté utilise un outils électrique comme une perceuse, une scie sauteuse, une disqueuse, une scie circulaire avec une lame d'un diamètre maximal de 125 mm.

CR 6: le malfaiteur expérimenté utilise un outils électrique lourd comme une perceuse, une scie sabre, une scie circulaire avec un diamètre maximal de 230 mm.

Il est communément admis que les éléments de façade menuisés accessibles depuis l'extérieur (fenêtres, portes,...) de classe 2 (CR 2) offrent aux bâtiments résidentiels une protection acceptable contre l'effraction.

COMPOSITION DES MENUISERIES

Les principaux aspects auxquels il convient de veiller pour renforcer la résistance à l'effraction des éléments de façade sont:

- **leur résistance mécanique**
- **le type de vitrage et sa fixation**
- **la quincaillerie**
- **la fixation au gros œuvre**

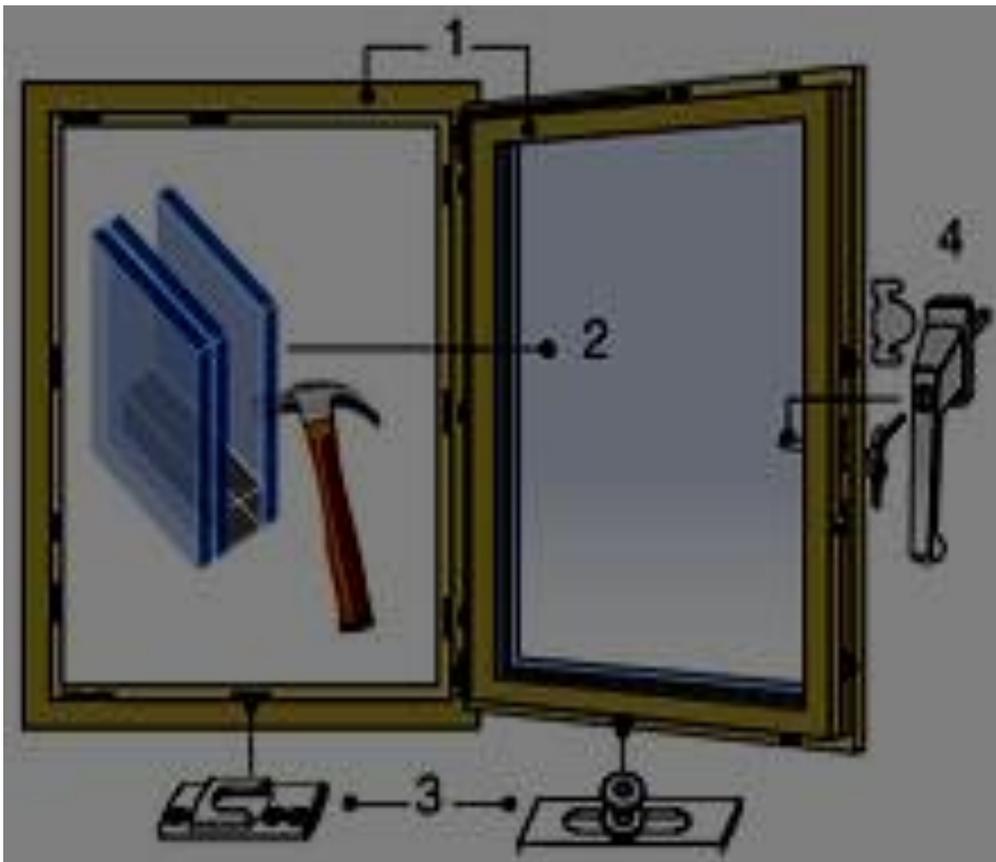
Il importe que le gros œuvre soit au moins aussi résistant que l'élément de menuiserie. Le nombre de points d'ancrage dans le gros œuvre dépend, entre autre de la taille de l'élément et des efforts qui s'y exercent, notamment ceux engendrés par une tentative d'effraction.

Pour les fenêtres oscillo-battantes

Pour des éléments de classe 2, il faut prévoir :

1. des profilés suffisamment rigides et résistants
2. un vitrage retardateur d'effraction de classe P4A (verre feuilleté avec au moins quatre couches de PVB) au minimum et une fixation adaptée des parclozes (tubulaires pour l'aluminium ou vissage additionnel pour le bois, p. ex.)
3. des ergots à gorge et des gâches en acier galvanisé (nombre et localisation en fonction des dimensions de l'élément, de la classe visée, ...) retarderont le « forçage » au pied-de-biche
4. une poignée « verrouillable » à clé avec plaque de protection anti forage du boîtier

§. 1 Mesures retardatrices d'effraction pour les fenêtres.



Pour les portes extérieures

1. un vantail suffisamment rigide (limiter le nombre d'ouvertures), un remplissage non démontable depuis l'extérieur, un vitrage éventuel de maximum 150 mm de large ou retardataire d'effraction de classe P4A au minimum, des jeux limités entre l'ouvrant et le cadre dormant et le sol, ...
2. un cadre suffisamment rigide (58 mm au minimum pour les portes en bois, p. ex.)
3. une serrure multipoints dotée de pènes dormants renforcés (trois au moins, de préférence) de 20 mm de long au minimum
4. des gâches retardataires d'effraction (en acier inoxydable et de 3 mm d'épaisseur au minimum)
5. un cylindre de sécurité renforcé
6. une garniture (rosace ou plaque) de sécurité assurant la protection du cylindre (dépassement limité à 2 mm) et non démontable depuis l'extérieur
7. au moins trois charnières ou paumelles en acier et goujons antidégondage pour les portes ouvrant vers l'extérieur.

Fig. 2 Mesures retardatrices d'effraction pour les portes.

